

# SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 26 JUIN 2019  
DE 10H à 12 H 00

Délibération N° 2019 – 16

PRÉFECTURE DU NORD

01 28 JUIN 2019

PLI RECOMMANDÉ

Objet : Conditions Générales de Ventes et d'Utilisation pour les services Pass Pass

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de son Président, Franck Dhersin, le 26 juin 2019,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités,

Vu le Budget Primitif voté le 06 Février 2019,

Vu le ROB 2019,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2019 adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M14,

## CONSIDERANT

- La prochaine vente en ligne fin 2019 des titres PassPass, ainsi que des supports et lecteurs de cartes, sur l'outil commun de distribution de la Centrale Pass Pass (site web et application mobile),
- L'obligation pour Hauts-de-France Mobilités de rédiger et mettre en ligne des Conditions Générales de Ventes et d'Utilisation (CGVU) dans le cadre de cette mise en service,
- Les grands principes des services PassPass discutés en groupe de travail technique avec les Autorités organisatrices réunies le 26 mars 2019 tels que présentés ci-dessous
  - Les opérations commerciales (ventes, SAV) réalisées par les réseaux sur les Terminaux Points de Ventes et Terminaux Points de Ventes Simplifiés sont soumises aux CGVU des réseaux propriétaires des titres.
  - Les opérations commerciales (ventes, SAV) réalisées sur passpass.fr sont soumises :
    - aux CGVU des réseaux pour les titres vendus en ligne
    - aux CGVU de PassPass.fr pour les objets vendus en ligne (Support de carte, étui, et lecteur de carte à domicile)
- L'obligation légale pour Hauts-de-France-Mobilité de proposer aux clients le recours à un médiateur indépendant et impartial, pour tout achat entraînant une réclamation non satisfaite

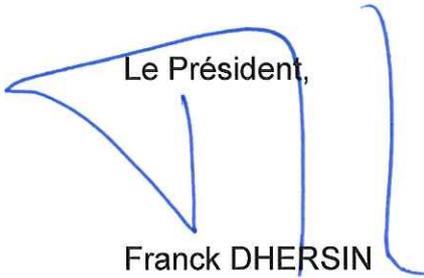
1944 FEBRUARY 10  
OFFICE OF THE  
COMMISSIONER

## DECIDE

- De valider les grands principes des CGVU sur les services digitaux et les équipements passpass.fr (Terminaux points de vente et Terminaux points de vente Simplifiés) tels que présentés ci-dessus,
- D'adhérer au Médiateur Tourisme et Voyage (<http://www.mtv.travel>) afin de respecter les obligations légales qui s'imposent

## AUTORISE

Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,  
  
Franck DHERSIN

